

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045



Xi : Irritant



F+ : Extrêmement inflammable



N : Dangereux pour l'environnement



2.1 : gaz inflammable.



9 : Matières et objets dangereux divers.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC.

Identification du produit : Aérosol.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Solvant de nettoyage et de dégraissage diélectrique inflammable à évaporation rapide.
Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : FAREPRO
5 Rue de Broglie
22300 LANNION
Tél. 02.96.48.10.60
Fax. 02.96.48.10.77

mail : info@farepro.fr

site : fareprodirect.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59 (INRS)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F+; R12
R67
Xi; R38
N; R51-53

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 4

Date : 1 / 2 / 2010

Remplace la fiche : 27 / 1 / 2010

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC**51045****2. Identification des dangers (suite)**

- : Irritant.
Extrêmement inflammable.
Dangereux pour l'environnement.
Cette préparation est soumise à la réglementation Européenne sur l'étiquetage conformément à la Directive 1999/45/CE, ses adaptations et ses annexes.
- **Phrase(s) R** : R12 : Extrêmement inflammable.
R38 : Irritant pour la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Conseils de sécurité** : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Autres** : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
: Réservé à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Aucune dans des conditions normales.

- Danger pour l'Environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
N-hexane	: <= 2 %	110-54-3	203-777-6	601-037-00-0	----	F: R11 Repr. Cat. 3; R62 Xn; R65-48/20 R67 Xi; R38 N; R51-53 -----
Hexane (mélange d'isomères)	: 25 à 50 %	EXL. N-HEXANEXL. N-HEXANE	----	----	----	F: R11 Xn; R65 R67 Xi; R38 N; R51-53 -----
Alkanes, C7-10-iso-	: < 50 %	90622-56-3	292-458-5	----	----	F: R11 Xn; R65 R67 Xi; R38 N; R51-53 -----
Carbon dioxyde	:	124-38-9	204-696-9	----	----	----- Press. Gas (H280)

Autres informations : Nota P teneur en benzène < 0.1 % poids

4. Premiers secours**FAREPRO**

5 Rue de Broglie 22300 LANNION

Tél. 02.96.48.10.60

Fax. 02.96.48.10.77

mail : info@farepro.fr

Centre Antipoison - Tél :

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

4. Premiers secours (suite)

4.1. Description des premiers secours**Premiers soins**

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
Mettre la victime au repos.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes liés à l'utilisation**

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- Ingestion : Ingestion peu probable.
- Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction**

- Adéquats : Monoxyde de carbone.
Brouillard d'eau.
Mousse.
Poudre sèche.
- Contre-indiqué : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques particuliers** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Extrêmement inflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants** : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.
Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.
Ecarter toute source d'ignition.
Aérer la zone.
- Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès.
Ne pas fumer.
Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Mesures après fuite / épandage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails

Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.
Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.
Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.
- Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.
- Manipulation** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

7. Manipulation et stockage (suite)

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.
Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil.
Chaleur.
Flamme nue.
Étincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Alkanes, C7-10-iso- : VME - France [mg/m³] : 1200
Alkanes, C7-10-iso- : VME - France [ppm] : 241
Hexane (mélange d'isomères) : VLT-TWA [mg/m³] : 1760
Hexane (mélange d'isomères) : VLT-TWA [ppm] : 500
Hexane (mélange d'isomères) : VLT-STEL [mg/m³] : 3500
Hexane (mélange d'isomères) : VLT-STEL [ppm] : 1000
N-hexane : VME - France [mg/m³] : 72
N-hexane : VME - France [ppm] : 20
Carbon dioxyde : VME - France [mg/m³] : 9000
Carbon dioxyde : VME - France [ppm] : 5000
Carbon dioxyde : VLT-STEL [ppm] : 30000

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection de la peau : Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection.
- Protection des yeux : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect

- Etat physique : Liquide.
- Couleur : Incolore.

• Odeur

- Odeur : Caractéristique.

- Seuil olfactif : /

- pH : /

- Point de fusion / Point de congélation : /

- Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

- T_d'ébullition initiale [°C] : > 55

- Point d'éclair

- Point d'éclair [°C] : < 0

- Taux d'évaporation : /

- Inflammabilité : /

- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : /

- Pression de vapeur : /

- Densité de vapeur : /

- Densité relative : /

- Densité : 0.73

- Solubilité

- Solubilité dans l'eau : Négligeable.

- Coefficient de partage : n-octanol / eau : /

- Température d'auto-inflammabilité : /

- Température de décomposition : /

- Viscosité : /

- Propriétés explosives : /

- Propriétés comburantes : /

9.2. Autres informations

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Autres : Pression de l'aérosol à 20°C : 5 Bars.
COV : 703g/L (95%)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

/

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisations

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Chaleur. Flamme nue. Etincelles.

10.5. Matières à éviter

Matières incompatibles : Oxydants forts.
Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone.
Oxydes de carbone (CO, CO2)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Les concentrations de vapeurs supérieures à celles recommandées dans les seuils d'exposition peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des migraines et des vertiges, peuvent être anesthésiques et avoir d'autres effets sur le système nerveux central.
- Cutanée : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- Oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Peut causer une gêne oculaire légère et passagère

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Information relative aux effets écologiques : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Eviter le rejet dans l'environnement.

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

12. Informations écologiques (suite)

12.2. Persistance - dégradabilité

/

12.3. Potentiel de bio-accumulation

/

12.4. Mobilité dans le sol

/

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

/

12.6. Autres effets néfastes

/

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.
Eviter le rejet dans l'environnement.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

Nom d'expédition des Nations unies : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette(s) de danger



: 2.1
9E

Transport terrestre

- ADR/RID : Class : 2
Group : F

- I.D. n°: : --

Classe(s) de danger pour le transport : 2

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC

51045

14. Informations relatives au transport (suite)

Transport par mer

- IMO-IMDG : Classe 2
- IMDG-Pollution marine : YES
- N° de fiche de sécurité : F-D S-U

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203
Packaging instructions passenger: 203
- Désignation officielle de transport : AEROSOLS
- IATA : 2
- Groupe d'emballage IATA : F

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage : F
- Groupe d'emballage IMO : F

14.5. Danger pour l'environnement

/

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVES ET REGLEMENTS EU APPLICABLES :

Règlement (EU) n° 453/2010 modifiant le règlement 19 07/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances...tel que modifié.

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008

France : Préparation relevant du tableau des maladies professionnelles n°: 59 et 84.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

/

16. Autres informations

Texte des Phrases R du § 3

- : R11 : Facilement inflammable.
- R38 : Irritant pour la peau.
- R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.
- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données

- : Imp. DL4
- Révision - Voir : *

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 10

Révision nr : 4

Date : 1 / 2 / 2010

Remplace la fiche : 27 / 1 / 2010

TOPSEC NETTOYANT DE CONTACTS SEC**51045****16. Autres informations (suite)****Date d'impression** : 9 / 2 / 2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité, sont conformes au REGLEMENT (UE) N°453/2010 annexe 2 modifiant le règlement 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document**FAREPRO**

5 Rue de Broglie 22300 LANNION

Tél. 02.96.48.10.60

Fax. 02.96.48.10.77

mail : info@farepro.fr

Centre Antipoison - Tél :